

Cas-type

CAUSSE, OVIN SPÉCIALISÉ, CONDUITE HERBAGÈRE VALORISANT DES SURFACES PASTORALES

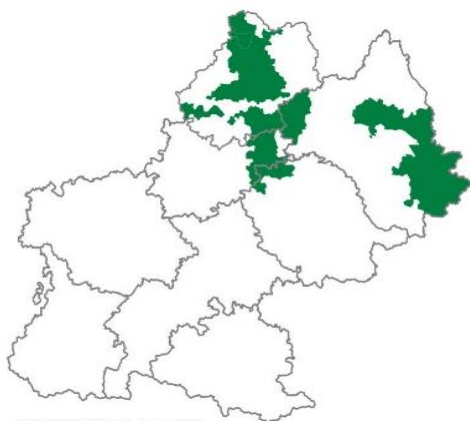
Un système ovin spécialisé valorisant des surfaces pastorales. SAU : 100 ha (20 ha de céréales - 80 ha de SFP) - 200 ha de parcours individuels - 2 UMO associées en GAEC - 650 EMP - Productivité numérique 1,40

Ce système ovin spécialisé peut se retrouver sur des exploitations de structure petite à grande (de 1 UMO exploitant avec parfois du salariat en appoint et 500 EMP jusqu'à des collectifs de main-d'œuvre à 3 UMO et des troupeaux de plus de 1000 EMP). D'altitude moyenne (400 - 800 m), les plateaux calcaires du Causse reçoivent une pluviométrie faible (400 à 650 mm) et mal répartie. La zone se caractérise en outre par des contraintes agronomiques (sols superficiels, caillouteux avec une faible réserve hydrique) qui perturbent la pousse de l'herbe. Cependant, la grande disponibilité en surfaces pastorales et en parcours permet de compenser les rendements faibles des prairies et d'offrir une ressource alimentaire en période estivale. Ainsi, les exploitations peuvent atteindre l'autonomie fourragère. Afin de produire la paille et une partie des concentrés, les meilleures surfaces sont réservées à la production de céréales. La main-d'œuvre se compose de deux UMO exploitants associées en GAEC. La conduite du troupeau présentée dans ce cas-type correspond à un utilisateur de brebis F1 46 issues du schéma génétique à double étage géré par OVILOT, en croisement avec des béliers de race bouchère. Le système de production comporte 3 périodes de mise-bas avec repasse systématique et une accélération des brebis dont l'état le permet. Les 3 périodes de mise bas permettent de limiter le travail en période d'agnelage et d'étaler la production d'agneaux pour répondre aux besoins du marché. L'agneau lourd sous signe officiel de qualité (Label Rouge, IGP Quercy) est le produit principal.

Ce type de système est surtout présent dans le Lot et le sud de l'Aveyron mais peut exister dans les autres zones de Causse avec accès à de la ressource pastorale.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME

Localisation du système en Midi-Pyrénées



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Atouts

- Production sous signe de qualité Label Rouge et Indication Géographique Protégée
- La ressource pastorale est abondante, mais il faut gérer le problème des clôtures et de l'abreuvement
- Ce système basé sur plusieurs périodes de mise bas dans l'année permet des rentrées de trésorerie régulières, des rattrapages et un peu d'accélération pour assurer au moins 1 mise bas par an et par reproductrice.
- Système à forte valeur agroenvironnementale (préservation de milieu sensible, de la biodiversité, lutte contre la déprise, l'embroussaillage et le risque incendie)

Contraintes

- Zone à faible potentiel culturel et en déprise sociale.
- Sensibilité aux aléas climatiques.
- Nécessite des surfaces importantes ce qui peut générer un important morcellement, beaucoup de clôtures et des déplacements de troupeaux.
- L'accélération partielle demande une gestion très rigoureuse pour ne pas déséquilibrer les lots et diminuer la productivité numérique. Elle peut limiter l'utilisation des parcours car les périodes de lactation sont souvent menées en bâtiment.

GESTION DES SURFACES

Assolement

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

Céréales à paille	20 ha
Prairies temporaires (mélanges multispèces graminées légumineuse, (RGA, fétuque, Trèfle blanc...), renouvellement tous les 5 ans)	80 ha
Parcours individuels	200 ha

Utilisation des surfaces

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

14 ha	Enrubannage	Foin	Pâture
4 ha			
34 ha	Déprimage	Foin	
28 ha			
200 ha Surfaces pastorales			

La mise à l'herbe débute à la mi-mars. L'enrubannage est réalisé de mi-avril à début mai sur les meilleures parcelles, qualité de la première coupe et étalement de la pousse de l'herbe sont ainsi garantis. Les foin de première coupe sont réalisés à partir du 15 mai jusqu'au 15 juin pour les parcelles les plus tardives (influence du contexte climatique de l'année) ou après un déprimage partiel. L'utilisation en pâture exclusive concerne surtout les prairies temporaires en fin de rotation. Le chargement sur la SFP est de 8,1 EMP/ha.

Les parcours sont utilisés dès le milieu du printemps, l'été (parcours boisés) et en automne par les lots de vides ou de début de gestation. Les agnelles sont élevées sur les meilleurs parcours. En hiver, les vides et les gestantes peuvent prolonger le pâturage jusqu'à une date avancée en fonction du contexte climatique de l'année. Un pâturage d'automne est réalisé sur les prairies temporaires. Même au pâturage, les brebis peuvent être complémentées en bergerie.

FERTILISATION ET PRODUCTION DES SURFACES

Récoltes

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

Fourrages	Ha récoltés	Rendement /ha	Quantités récoltées tMS
Enrubannage d'herbe	18	3,8 tMS	68,4 tMS
Foin 1 ^{ère} coupe	34	3,3 tMS	112,2 tMS
Foin 2 ^{ème} coupe après enrubannage	10	2 tMS	28 tMS
Total			208,6 tMS
Céréales	20	40 qx	800 qx
Paille	20	4 t	80 t

Fertilisation

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

	Unités N minéral / ha	Fumier ovine t / ha
Enrubannage (18 ha)	90	10
Foin 1 ^{ère} coupe (17 ha)	30	10
Foin 1 ^{ère} coupe (17 ha)	30	
Céréales à paille (20 ha)	80	15

*La fertilisation organique se réfléchit à la parcelle et non à la culture, la fertilisation est donc à adapter tous les ans en fonction de la rotation.

FONCTIONNEMENT DU TROUPEAU

Un troupeau utilisateur de brebis F1 46 issues du schéma à double étage géré par OVILLOT conduit :

- En croisement avec des béliers de race à viande, en lutte naturelle
- En 3 périodes de mises bas avec repasse et accélération partielle (les brebis mères de simples et celles en bon état en fin de lactation).

Résultats*

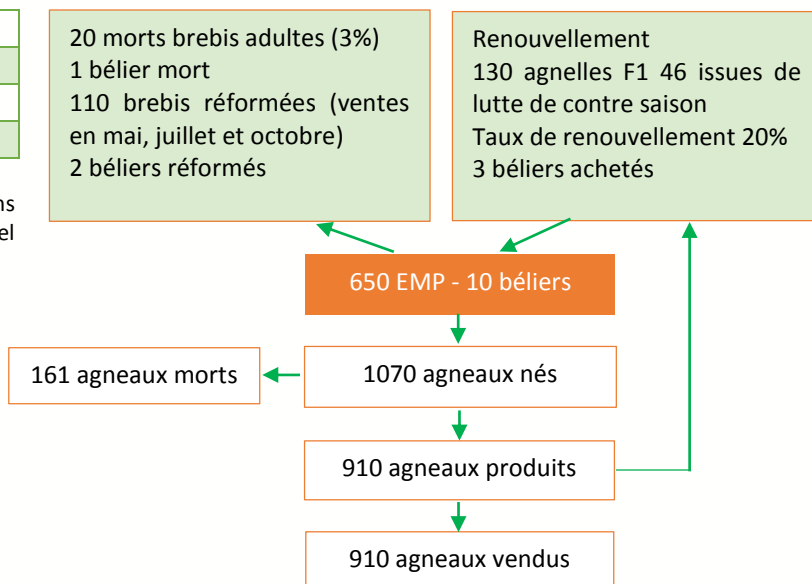
(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)

Taux de mise bas	104
Prolificité	158
Mortalité agneaux	15%
Productivité numérique	1,40

*les résultats sont ramenés à l'EMP. Selon les conventions nationales, les agnelles montent dans le cheptel reproducteur à 6 mois.

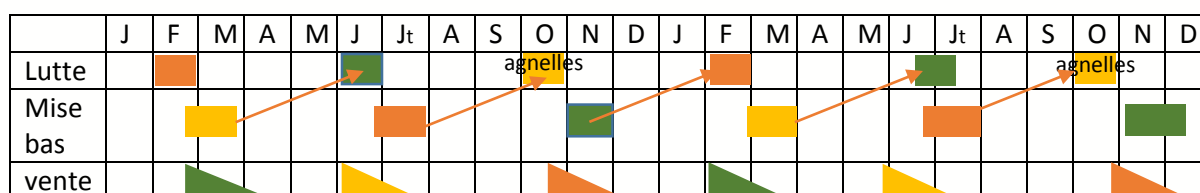
Schéma de fonctionnement

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)



Conduite de la reproduction

(Source : INOSYS-Réseaux d'Élevage, 2016)



L'avantage de ce système de reproduction est de pouvoir caler les périodes d'agnelage au gré de l'éleveur tout en respectant un intervalle de 7 à 8 mois entre deux périodes de mise-bas d'une reproductrice. Dans ce cas-type, les périodes d'agnelage ont été calées afin de permettre aux exploitants de se libérer en mai-juin pour les fenaisons, d'avoir un lot pour une vente d'agneaux autour de Pâques et en contre saison (meilleure valorisation des agneaux et maintien de l'approvisionnement des marchés Label Rouge), et de leur permettre de prendre des congés en fin d'été et à Noël. Pour maîtriser ce système de reproduction, il convient de bien préparer les brebis (flushing), de faire des luttes courtes (4 semaines), les premières ventes peuvent intervenir dès le sevrage et s'étalent sur un mois et demi. Les diagnostics de gestation vers 45 jours sont obligatoires dans ce système pour trier les brebis vides et les repasser dans le lot suivant et adapter l'alimentation en fonction de la taille de la portée. L'accélération, non systématique, réservée aux brebis mères de simples et aux brebis mères de doubles en très bon état demande un suivi important du troupeau et une alimentation en lot en fonction des besoins et de l'état des brebis, afin de ne pas déséquilibrer les lots de luttes.

ALIMENTATION ET RATIONNEMENT

- Concentrés total/EMP : 196 kg
- Concentrés brebis - bélier et élevage des agnelles : 98.5 kg / EMP dont 80% de céréales
- Agneau sous la mère jusqu'au sevrage à 70 jours, sevrage obligatoire pour les brebis qui sont accélérées.
- Concentrés agneaux : 70 kg d'aliments concentrés fermiers (70/30) : 49 kg de céréales, 21 kg de complémentaire azoté et minéral par agneau
- Allaitement artificiel : 5,5% des agneaux (50), 15 kg de lait par agneau
- Fourrages conservés brebis – bélier et élevage des agnelles : 320 kg MS/ EMP avec un besoin minimal de 282 kg MS/EMP.
- Paille alimentaire pour agneau : 25 kg MS/agneau

VENTES ET COMMERCIALISATION

- Tous les agneaux sont vendus lourds à 110 – 115 jours en moyenne.
- 17,8 kg de carcasse en moyenne par agneau
- Ventes sous signe officiel de qualité (Label Rouge ou IGP)
- Périodes principales de vente pour Pâques, Juin-Juillet et en contre saison

MOYENS DE PRODUCTION

Bâtiments

Bergerie

- Bergerie de 1000 m² pour les agnelages, les lactations et l'engraissement des agneaux
- Distribution de l'alimentation mécanisée : couloir ou tapis, vis de distribution du concentré sur le parc à agneaux
- Cornadis autobloquants
- 400 m² de bâtiments pour l'élevage des agnelles, les réformes et les brebis à l'entretien pour la période hivernale.

Stockage

- Cellules (capacité : 80 tonnes pour les céréales, 3 à 5 t pour le tourteau, 5 à 10 t pour le complémentaire)
- Hangar pour le foin (650 balles ou 850 m³) et matériel, une plateforme bétonnée pour les 300 boules d'enrubannage

MATÉRIEL

Propriété

- Chaîne de récolte du foin (faucheuse conditionneuse, pirouette andaineuse, presse)
- Remorques
- Travail du sol superficiel (rouleau, herse...)
- 2 tracteurs de puissance moyenne dont un avec chargeur frontal

CUMA et/ou entreprise

- Tracteur 4 roues motrices 150 CV
- Semoir
- Charrue
- Casseuse de pierres, déchaumeur, cultipacker
- Appareil de traitement
- Épandeur à fumier
- Enfonce pieux
- Récolte des céréales
- Enrubanneuse

LE TRAVAIL

Répartition

Dans ce système, le travail est caractérisé par des pointes fortes correspondant :

- Aux agnelages
- L'agnelage de mars est particulièrement difficile car tous les animaux sont alors en bergerie ou commencent à sortir avec différents lots au pâturage et il correspond à l'agnelage des primipares qui nécessite plus de surveillance.
- L'agnelage d'été, délicat du point de vue zootechnique (problème de chaleur, d'ambiance, de bâtiment) est moins pénible à gérer car certains lots d'animaux sont dehors.
- Au printemps, avec la récolte des foins et la conduite du pâturage avec au moins 4 lots physiques d'animaux.

Besoin en main-d'œuvre

2 personnes sont absolument nécessaires pour mener ce type de structure et pouvoir préserver un temps pour la vie privée (prises de week-end, vacances...) à condition que les deux associées ne soient pas un couple.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

ISSN : en cours

Juillet 2017 – Référence Idele : 00 17 301 055

Réalisation : Florence Benoit

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Dominique DELMAS – CA de l'Aveyron

Alice SALOMON – CA du Lot

Carole JOUSSEINS – Institut de l'Élevage

